

DEPARTEMENT DE LA SARTHE



ARRETE N° 26_2924 du 26 MAI 2026

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Corinne RENAIS

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial
Responsable d'équipe de proximité
Site d'Interventions sociales « Courboulay »
Service d'Interventions sociales Territoire Centre
Direction des Territoires d'interventions sociales
Direction générale adjointe des Solidarités

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame RENAIS, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial, Responsable d'équipe de proximité, au sein du Site d'Interventions sociales « Courboulay », à l'effet de signer, tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame RENAIS, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables de proximité du service d'Interventions sociales Territoire Centre, délégation est donnée à Madame RENAIS, à l'effet de signer les actes relevant de leurs activités.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame RENAIS et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER


Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le **26 MAI 2026**
et de sa publication ou notification le **26 MAI 2026**